# ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

**N° 062 / 2012/AD**

**PORTANT INTERDICTION PERMANENTE DE BAIGNADE SUR TOUS LES PLANS D'EAU DE LA COMMUNE (LAC DES TROIS PARTS, LAC DU « PARC DES BORDES », CANAL QUI LONGE LE MAIL DE LA SAUSSAYE, ET CANAL DE L'ECOUTE S'IL PLEUT)**

*Le Maire de la Commune de Bondoufle,*
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211.1, L 2212-2-5, et L.2213-23,
**Vu** la loi modifiée n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
**Vu** le Code des Communes, article L 131-1,
**Vu** l'article R610-5 du code pénal,
**Considérant** que le « Lac des Trois Parts », le « lac du Parc des Bordes », le « canal qui longe le mail de la Saussaye » et « le canal de l'Ecoute s'Il Pleut », sont dangereux pour la baignade car ils ne sont pas aménagés à cet effet ; que la qualité de l'eau n'est pas assurée ; que les berges ne sont pas aménagées et que la profondeur de ces plans d'eau est très variable,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La baignade dans le « Lac des Trois Parts, le « lac du Parc des Bordes », « le canal qui long le mail de la Saussaye » et « le canal de l'Ecoute s'Il Pleut » est INTERDITE.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux de signalisation seront mis en place par les Services Techniques de la Mairie sur les différents lieux pour matérialiser ces interdictions.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Cet arrêté prend effet dès affichage et mise en place des panneaux de signalisation.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bondoufle et Monsieur le Directeur Général des Services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

2012/111

Commune de Bondoufle • Département de l'Essonne

N° 062 / 2012/AD

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal d'Evry,
- Monsieur le Président de la CAECE,

Fait à Bondoufle, le 14 juin 2012

**Le Maire,**

Pour le Maire empêché
Le Maire Adjoint,
Guy BOURLARD

MAIRIE DE BONDOUFLE (Essonne)

**Jean HARTZ**

COPIES à :
CAECE : La Direction de la Gestion Patrimoniale, Service « Espaces Verts »
(MM. Nicolas DUCEPT, Dominique SAUVAGE et Patrick BARATIN)